

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Divers

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
DEBAT SUR LE
RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2016

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents : Mme SOULIER Agnès, M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 18.02.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.02.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 01.03.2016

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, le maire ou président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les nouveautés introduites par la loi sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter des informations complémentaires sur les dépenses liées à la gestion des ressources humaines.

- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- Enfin, la présentation du rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

La Ville de Castelnaudary s'astreignait d'ores et déjà à produire un support au débat d'orientation budgétaire chaque année. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas nouveau pour notre collectivité, il a simplement été complété.

Le rapport sera en outre rendu public sur le site de la Ville et transmis également au Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Après la présentation de la loi des finances 2016, notamment les principaux articles intéressant directement la collectivité, seront étudiés :

1) LE BUDGET VILLE :

loi des finances 2016 - résumé
retour sur 2015
perspectives 2016

- Dette
- AP / CP
- Gestion des ressources humaines

2) LES BUDGETS ANNEXES (réalisations 2015 et perspectives 2016) :

budget Assainissement
budget Eau

Vu la Commission des Finances en date du 22 février 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2016 tel que présenté ci-dessus et dans le document joint.

ADOpte A L'UNANIMITE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 février 2016.

Le Maire,




Patrick MAUGARD

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

VILLE DE CASTELNAUDARY

Direction des Finances

18/02/2016

SOMMAIRE

Rappels législatifs page 2

RESULTATS 2015

La section fonctionnement page 5
 Les dotations de L'Etat page 7
 La fiscalité page 8

La section d'investissement Page 9
 Analyse de la dette Page 10
 Les investissements Page 13
 Les autorisations de programmes Page 15

PERSPECTIVES 2016 Page 18

BUDGETS ANNEXES Page 21

RAPPEL LEGISLATIF**La dotation forfaitaire des communes**

En 2015, la dotation forfaitaire a fait l'objet d'une mesure de simplification maintenue pour le calcul de la dotation forfaitaire 2016, l'écrêtement et la contribution au redressement des comptes publics s'appliqueront toujours.

L'écrêtement s'applique pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes. Cette minoration ne peut être supérieure à 3 % de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

La contribution au redressement des comptes publics

En 2016, le calcul de la contribution au redressement des comptes publics sera inchangé par rapport à 2015. La contribution sera calculée à partir d'un montant de recettes réelles ajustées auquel sera appliqué un coefficient de minoration qui était en 2015 de 1.84% pour les communes et 2.51% pour les EPCI.

La péréquation verticale

La péréquation verticale a pour but de verser des dotations aux communes en fonction de critères de richesse et de charges.

En 2016, les montants de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale seront abondés respectivement de 180M€ et de 117 M€.

Quant à la dotation nationale de péréquation, son montant reste inchangé par rapport à 2015.

Cette hausse de la péréquation verticale pourrait permettre de compenser, en partie, la baisse de la dotation forfaitaire.

La DSU toujours abondée

La DSU a pour objectif d'aider financièrement les communes de plus de 5 000 habitants dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'étendue de leurs charges. La LFI 2016 prévoit, dans son article 151, un abondement de la DSU de 180 M€ par rapport au montant mis en répartition en 2015 (+10,4%).

La DSU cible principalement les communes de plus de 10 000 habitants qui sont éligibles

Les communes sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique dont le calcul prend en compte :

- 45% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de plus de 10 000 habitants et le potentiel financier par habitant de la commune concernée
- 15% du rapport entre la part des logements sociaux de la strate et la part des logements sociaux de la commune ;
- 30% du rapport entre la part des bénéficiaires des APL de la strate et la part des logements sociaux de la commune.
- 10% du rapport entre le revenu par habitant de la strate et la part de revenu par habitant de la commune.

Péréquation horizontale

Le FPIC a débuté en 2012 comme le premier mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal dans son ensemble. La LFi 2012 prévoyait alors une montée en puissance du fonds pour atteindre, en 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1,15Md selon les chiffres actualisés en 2015.

La LFi 2016 repousse d'une année cet objectif et intègre une étape intermédiaire en 2016 avec une évolution du fonds de 220 M€, correspondant à une augmentation équivalente à celle opérée entre 2014 et 2015 (+ 210 M€). Cet abondement porte les ressources du fonds à 1 MDE en 2016.

Règles d'éligibilité :

Contributeurs au fonds :

Les ensembles intercommunaux, et les communes isolées, dont la potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant sont contributeurs au fonds.

Bénéficiaires du fonds :

Afin de réduire le nombre de collectivités bénéficiaires et ainsi cibler les plus défavorisées, le critère d'éligibilité est une nouvelle fois relevé en 2016 par la LFi.

En effet, l'effort fiscal doit désormais être supérieur à 1 (celui-ci devait être supérieur à 0,8 en 2014 et à 0,9 en 2015).

L'objectif est, tout comme le raisonnement observé concernant la péréquation verticale, d'amoindrir l'impact de la participation au redressement des comptes publics pour les collectivités les plus en difficulté et de mieux cibler les collectivités bénéficiaires.

Les mécanismes d'aides à l'investissement

Elargissement des bases de FCTVA (articles 34 et 35 de la LFi 2016)

Afin d'accompagner financièrement les collectivités dans l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics, la LFi 2016 prévoit un élargissement des dépenses éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Ainsi, les dépenses d'entretien des bâtiments publics tout comme celles d'entretien de voirie prises en compte sur la section de fonctionnement et payées à compter du 1^{er} janvier 2016 ouvriront droit aux attributions du FCTVA.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les sommes versées par le fonds pour le remboursement de la TVA acquittée sur des dépenses de fonctionnements seront inscrites en recettes à la section de fonctionnement du budget de la collectivité bénéficiaire.

De plus, les dépenses d'investissement réalisées sur la période 2015/2022, sous maîtrise d'ouvrage publique, dans le cadre du plan "France très haut débit" sont désormais éligibles au FCTVA.

Enfin, le taux forfaitaire applicable au remboursement de la TVA reste inchangé pour 2016, lui qui avait été revalorisé de 15,761% à 16,404% rehaussant ainsi mécaniquement le fonds de 192 M€ supplémentaires.

Création d'une dotation de soutien à l'investissement (article 159 de la LFI 2016)

La LFI 2016 a créé une dotation qui a pour but de soutenir l'investissement du bloc communal en finançant des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire.

Cette dotation se décompose en trois enveloppes dont le fonctionnement est détaillé dans la circulaire 5835/SG du 15 janvier 2016.

Une enveloppe de 500 M€ consacrée à des grandes priorités définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités

Une enveloppe de 300 M€ consacrée aux projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres

Pour ces deux enveloppes, seront uniquement retenus les projets d'investissement dont l'état d'avancement permettra l'engagement de l'intégralité des dépenses au cours de l'exercice 2016.

L'abondement exceptionnel de 200 M€ de dotation d'équipement des territoires ruraux est maintenu.

Fiscalité

Coefficient de revalorisation

Après deux années sous la barre des 1%, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité directe atteindra 1% en 2016, soit un niveau équivalent à l'inflation prévisionnelle affichée dans la LFI 2016.

Exonérations de fiscalité locale

En 2014, la LFR du 8 août a exceptionnellement exonéré de fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) les personnes de plus de 60 ans à revenus modestes et les bénéficiaires de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Ces exonérations, imposées par le gouvernement, ont provoqué une perte de produit fiscal (ou une moindre augmentation) pour les collectivités. S'agissant d'exonérations, elles sont compensées par l'Etat aux collectivités. Cependant, les compensations ne représentent jamais la totalité de la fiscalité perdue. Les compensations de cette mesure exceptionnelle pour 2014 ont été constatées par les collectivités en 2015 dans les états 1259.

En toute fin d'année 2015, l'Etat a décidé de reconduire cette mesure, soit de manière définitive pour une partie de la population, soit de manière transitoire pour une autre partie. Ainsi, les collectivités verront certainement leur base de fiscalité de 2016 progresser faiblement comme cela avait été le cas en 2014. Par contre, les compensations constatées en 2015 sur l'état 1259 resteront calculées sur la même base en 2016.

Principaux éléments du Compte administratif Ville 2015

*Une capacité d'autofinancement de 5,383 millions d'euros.
Des travaux 2015 qui se traduisent par un investissement de 4,466 millions d'euros
financés par un recours à l'emprunt de 0,960 millions d'euros,
sans augmentation des taux des taxes locales.*

1° - LES CARACTERISTIQUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2015 (sans opérations d'ordre)

Les dépenses réelles de fonctionnement 2015 : 12,459 millions d'euros (rappel 2014 : 12,964 millions d'euros, soit -4,09 %)

Les principales charges : le personnel 8,072 millions, les charges générales 2,952 millions, charge de gestion courante et exceptionnelles 1,152 millions, associations, CCAS.... Le remboursement des intérêts de la dette pour 0,283 millions d'euros.

Les recettes réelles de fonctionnement 2015: 15,891 millions d'euros (rappel 2014: 16,260 millions d'euros, soit - 2,33%)

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées par : les impôts et taxes 11,964 millions(dont reversement de la communauté de communes AC & DSC 5,455 millions d'euros , les impôts ménages 5,454 millions, taxes électricité, droits de mutations ...

Produits gestion courante et exceptionnels 0,171 millions d'euros

Les dotations et participations : 3,103 millions d'euros

Produits des services : 0,415 (redevances enfance jeunesse, crèche, culture, théâtre, sport...)

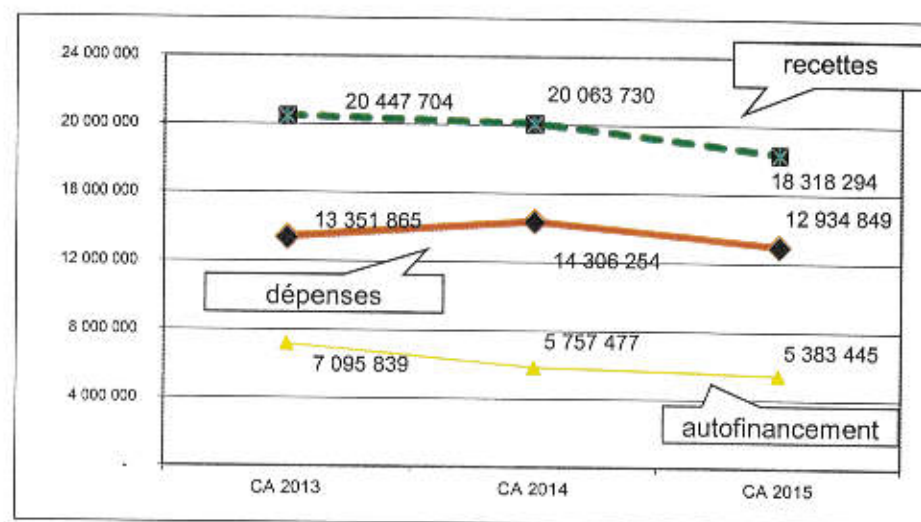
Remboursement maladie : 0,238 millions d'euros .

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES

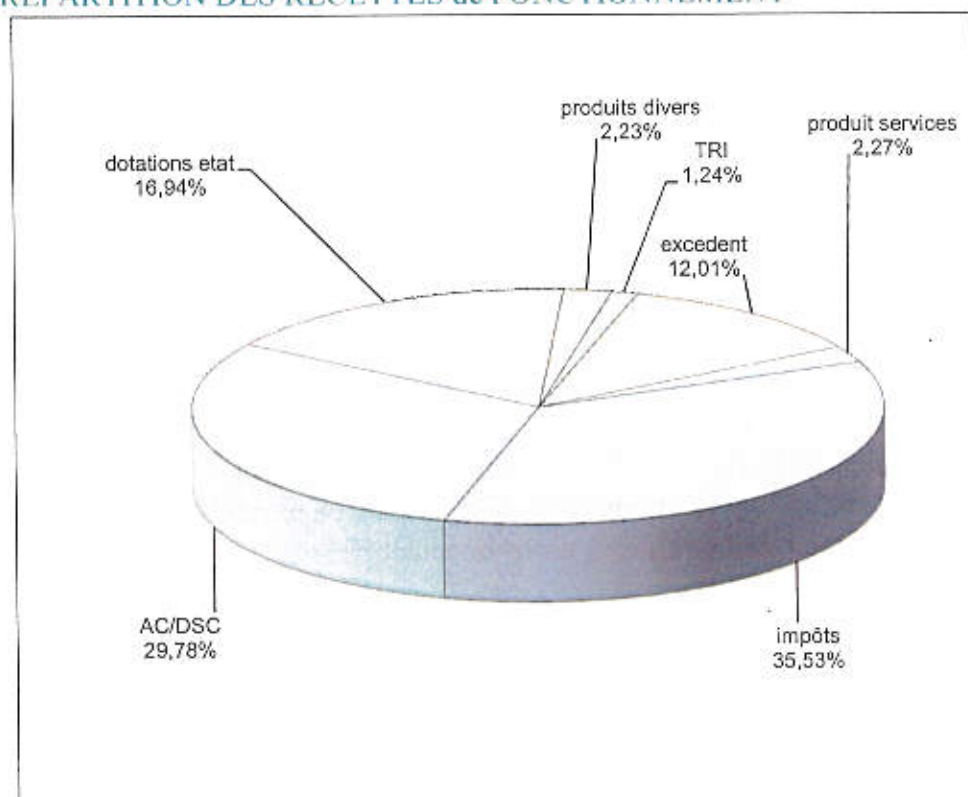
(section de fonctionnement - opérations d'ordre et réelles)

L'autofinancement dégagé cette année : 5,383 millions d'euros en 2015 permet de maintenir un fort investissement

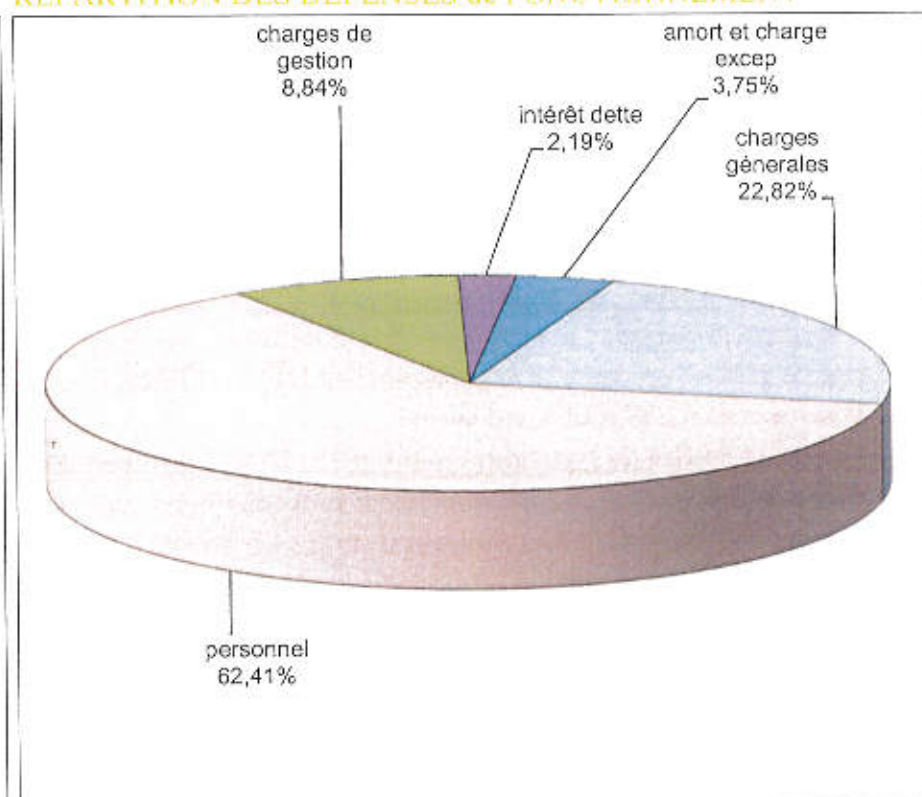
RESULTATS SECTION FONCTIONNEMENT			
	CA 2013	CA 2014	CA 2015
dépenses	13 351 865	14 306 254	12 934 849
recettes	20 447 704	20 063 730	18 318 294
<i>Autofinancement</i>	7 095 839	5 757 477	5 383 445



REPARTITION DES RECETTES de FONCTIONNEMENT



REPARTITION DES DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Concernant les recettes de fonctionnement perçues en 2015

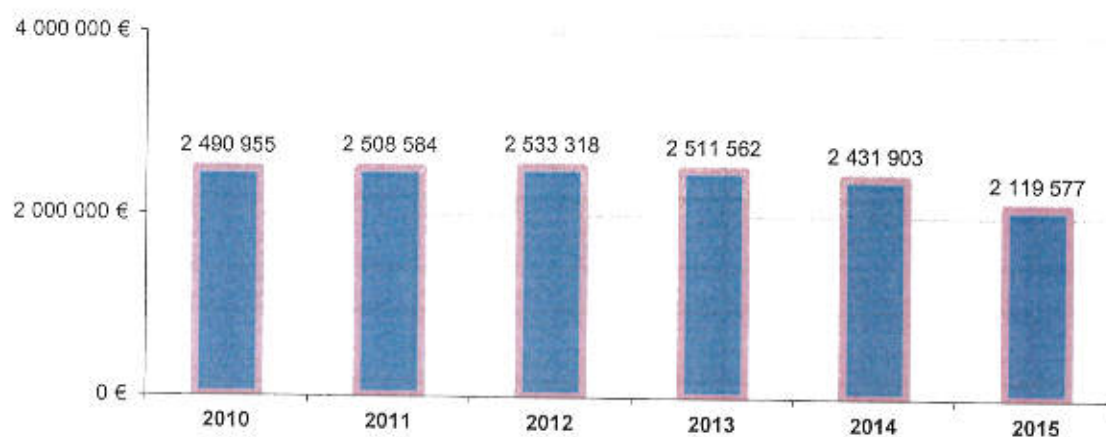
stabilité des produits des services hormis les mises à disposition associations
 augmentation des produits de fiscalité de 191 190 €, maintien de l'Allocation compensatrice CCCLA
 Baisse des dotations de l'état(DGF -323 183...), produits divers en baisse suite à la vente de Pierre Estève en 2014

Concernant les dépenses de fonctionnement 2015

maintien des charges de personnel 43 897 € et baisse des charge générales -306 896 €
 Diminution des intérêts de la dette -27 895 € et des charges de gestion - 205 2844 €

LES DOTATIONS DE L'ETAT

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2010.



EVOLUTION DES ALLOCATIONS & DOTATIONS de l'ETAT :

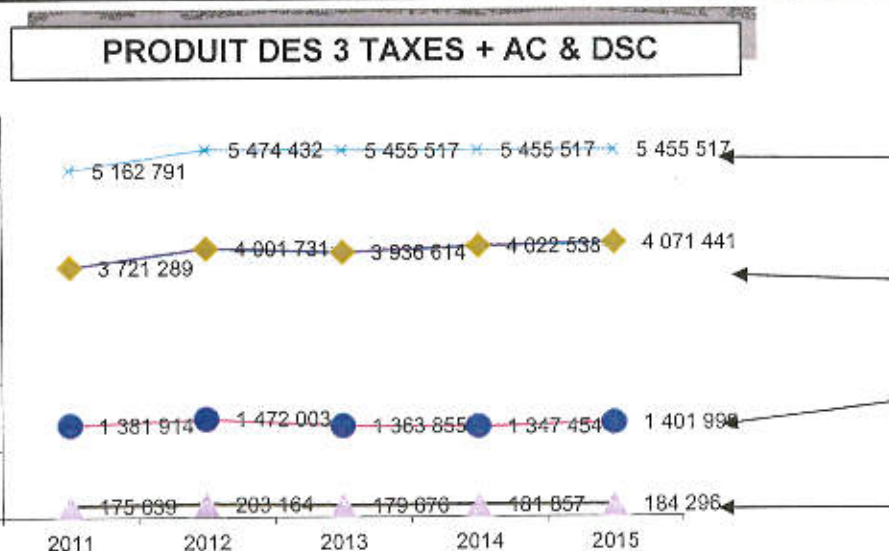
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DGF	1 763 776	1 758 982	1 770 141	1 746 810	1 627 917	1 304 734
DSU	311 600	316 274	321 651	327 280	331 535	334 519
PEREQUATION	62 756	92 852	111 422	127 162	183 629	198 521
s/t1	2 138 132	2 168 108	2 203 214	2 201 252	2 143 081	1 837 774
		1,40%	1,62%	-0,09%	-2,64%	-14,25%
Allocations Compensatrices s/t2	352 823	340 476	330 104	310 310	288 822	281 803
		-3,50%	-3,05%	-6,00%	-6,92%	-2,43%
taxe habitation	178 638	176 044	185 418	182 574	177 296	200 834
taxe fonciere	117 474	111 924	100 791	91 006	82 616	61 869
taxe CET	56 711	52 508	43 895	36 730	28 910	19 100
TOTAL	2 490 955	2 508 584	2 533 318	2 511 562	2 431 903	2 119 577
% variation N-1/N		0,71%	0,99%	-0,86%	-3,17%	-12,84%

LA FISCALITE LOCALE

Pas d'augmentation des taux depuis 1996

L'augmentation naturelle des bases et la revalorisation des valeurs locatives par la Loi de finances induisent une augmentation du produit fiscal

	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe foncier bâti	33,66%	33,66%	32,22%	32,22%	32,22%
base	11 055 524	11 888 684	12 217 921	12 484 601	12 636 377
produits	3 721 289	4 001 731	3 936 614	4 022 538	4 071 441
Taxe Habitation	12,61%	12,61%	11,31%	11,31%	11,31%
base	10 958 870	11 673 302	12 058 845	11 913 830	12 396 064
produits	1 381 914	1 472 003	1 363 855	1 347 454	1 401 995
Taxe foncier non bâti	93,24%	93,24%	81,26%	81,26%	81,26%
base	188 373	217 894	221 113	223 797	226 798
produits	175 639	203 164	179 676	181 857	184 296
S/T 1	5 278 842	5 676 899	5 480 146	5 551 850	5 657 732
Intercommunalité	5 162 791	5 474 432	5 455 517	5 455 517	5 455 517
S/T 2	5 162 791	5 474 432	5 455 517	5 455 517	5 455 517
Total Produits	10 441 633	11 151 331	10 935 663	11 007 367	11 113 249



Commentaires :

Stabilité de l'Allocation Compensatrice (CCCLA) depuis 2013

Le produit fiscal de la Taxe foncière propriétés bâties 2015 est de 4 071 441 € : hausse du produit de 1,22% par rapport à 2014 -

Le produit fiscal de la taxe d'habitation perçu en 2015 est de 1 401 995 € : hausse du produit de 4,05% par rapport à 2014 -

Le produit fiscal de la la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties augmente de 1,34 % par rapport à 2014

2° - LES CARACTERISTIQUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2015:

LES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE : 9,265 millions d'euros

Les dotations et subventions d'investissement : 1,430 millions d'euros

L'emprunt : 0,960 millions d'euros et 3,237 de régularisation

Affectation du résultat 2014: 3,556 millions d'euros Avances et immob financières 0,082

Total rec.réelles+opér.ordres 0,476 millions d'euros

(Opérations d'ordres 0,476 millions d'euros d'amortissement)

Résultat investissement 2015:
-2 986 697.
 (prélevé sur excédent Fonct.)
Résultat fonctionnement cumulé 2015:
+ 5 383 445

9,741 millions d'euros

LES DEPENSES REELLES hors Résultat n-1 8,945 millions d'euros

dont

Les immobilisations (acquisitions, travaux , ..) = 4,467 millions d'euros

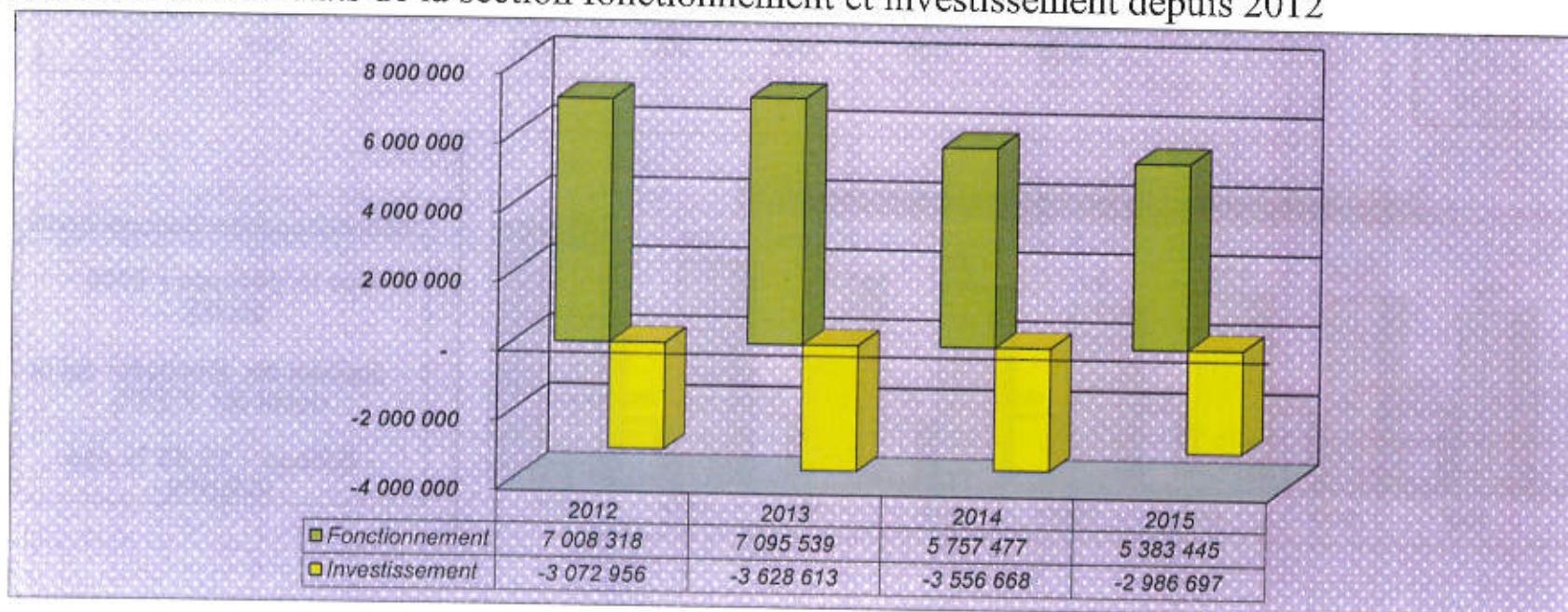
Emprunts , amortissement dette . : 1,241 millions d'euros et régularisation compte de gestion 3,237 millions d'euros

Total dép. réelles + opér. ordres 0,226 millions d'euros +Déficit N 3,557 millions d'euros =

12,728 millions d'euros

(opérations d'ordres : 0,226 millions d'euros de Travaux régie)

Evolution des résultats de la section fonctionnement et investissement depuis 2012



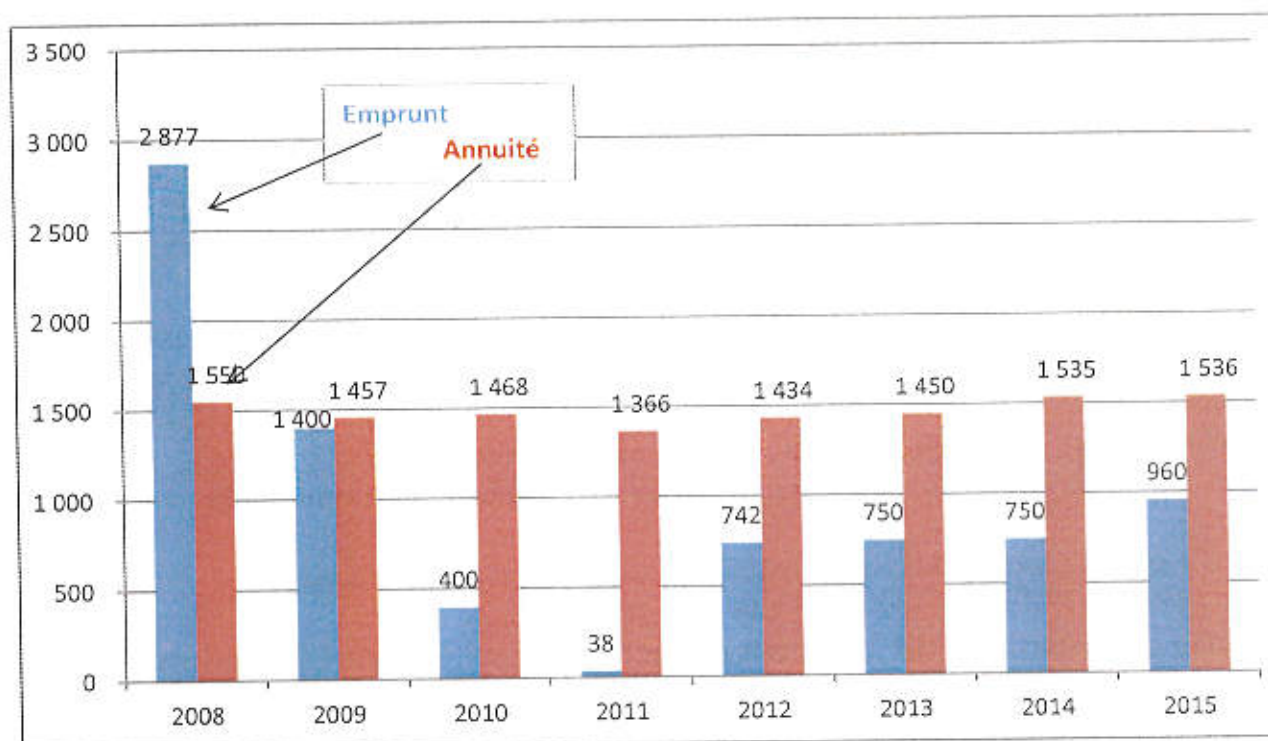
SECTION D'INVESTISSEMENT : ANALYSE DE LA DETTE DEPUIS 2008

EMPRUNTS REALISES (en milliers d'€)

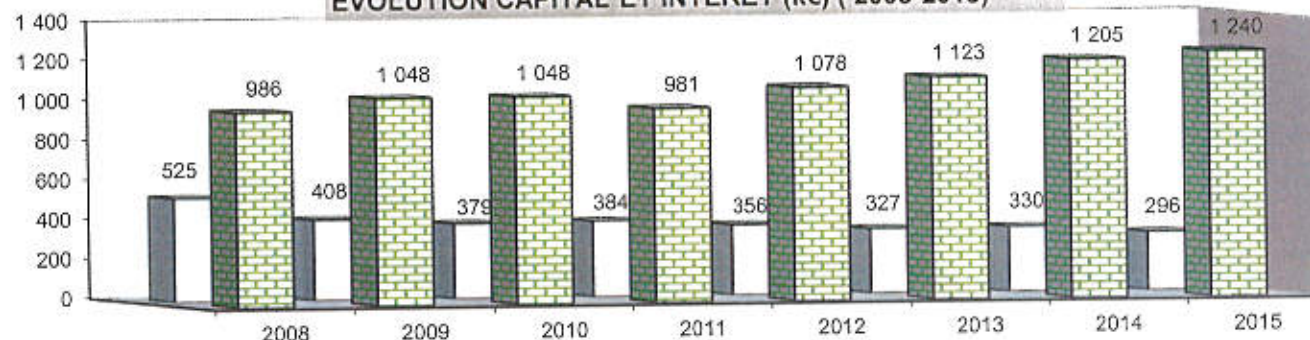
2008	2 877
2009	1 400
2010	400
2011	38
2012	742
2013	750
2014	750
2015	960
TOTAL	7 917

EVOLUTION ANNUITE (en milliers d'€)

2008	1 550
2009	1 457
2010	1 468
2011	1 366
2012	1 434
2013	1 450
2014	1 535
2015	1 536



EVOLUTION CAPITAL ET INTERET (k€) (2008-2015)



Sur la période (2008 - 2015):

- Baisse de l'annuité de la dette de -2,26%
- Baisse - 19,62 % des intérêts

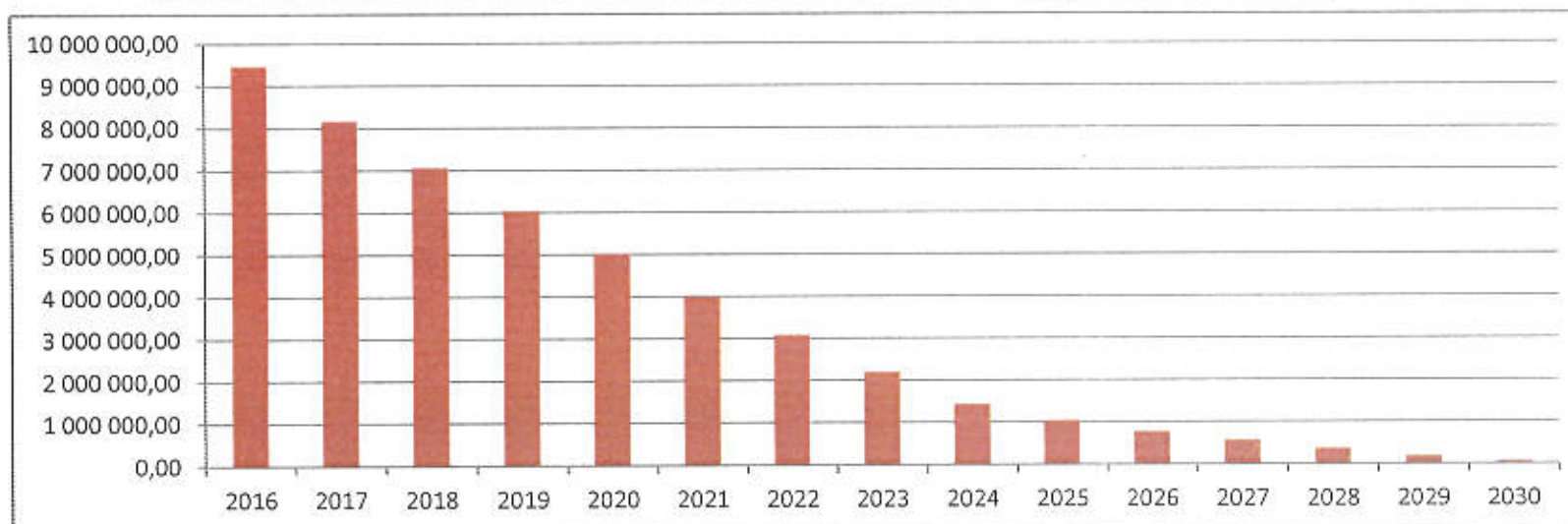
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone	(3) Ecart d'indices	(4) Indices hors zone euro et écarts	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou	Nombre de produits	20					
	% de l'encours	91,67%					
	Montant en euros	8 688 999 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	8,33%					
	Montant en euros	789 286 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

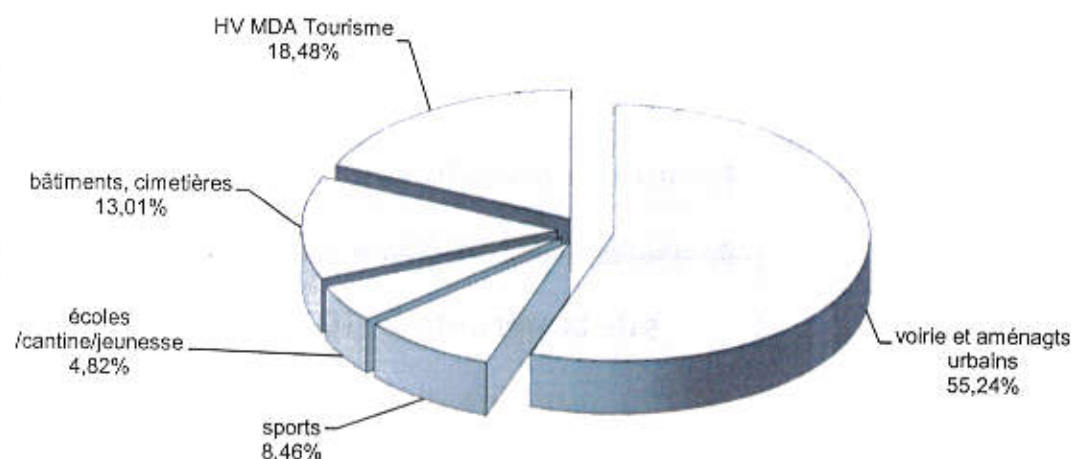
EXXTINCTION DETTE 2016 / 2030

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	9 478 284,62	1 292 791,38	269 087,00	1 561 878,38	8 185 493,24
2017	8 185 493,24	1 113 730,80	231 871,34	1 345 602,14	7 071 762,44
2018	7 071 762,44	1 022 072,88	201 016,40	1 223 089,26	6 049 689,58
2019	6 049 689,58	1 045 198,66	173 682,57	1 218 881,22	5 004 490,93
2020	5 004 490,93	1 016 440,22	147 912,70	1 164 352,92	3 988 050,71
2021	3 988 050,71	899 938,68	119 855,78	1 019 794,46	3 088 112,03
2022	3 088 112,03	887 075,11	92 426,81	979 501,92	2 201 036,92
2023	2 201 036,92	762 618,23	65 147,66	827 765,89	1 438 418,89
2024	1 438 418,89	391 064,38	43 218,41	434 282,77	1 047 354,33
2025	1 047 354,33	262 519,85	30 376,55	292 896,40	784 834,48
2026	784 834,48	206 855,23	23 037,84	229 893,07	577 979,25
2027	577 979,25	200 671,66	16 696,64	217 368,30	377 307,59
2028	377 307,59	190 382,98	10 056,25	200 439,23	186 924,61
2029	186 924,61	118 101,95	4 288,19	122 390,14	68 822,66
2030	68 822,66	68 822,66	1 282,81	70 105,47	0,00
total		9 478 284,62	1 429 956,95	10 908 241,57	



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2015

voirie et aménagts urbains	2 467 307
sports	377 787
écoles /cantine/jeunesse	215 304
bâtiments, cimetières	580 947
HV MDA Tourisme	825 344
total	4 466 689

**SYNTHESE DES TRAVAUX 2015****VOIRIE / AMENAGEMENT URBAIN**

Embellir et améliorer la voirie : en 2015 de nombreux travaux de voirie ont été réalisés : campus 250 566 € marché voirie 198 796 €, renforcement reseaux pluvial 236 712 €, signalisation 64 098 € ...

Amélioration habitat 179 269€

acquisition terrains batiments 241 050 €, subvention zac Griffoul 50 000 € ...

voirie Estambigou 78 820 € la pomelle 107 928 €... -

MAINTENIR L'INVESTISSEMENT SUR LE SECTEUR SCOLAIRE ET ENFANCE JEUNESSE

Concernant les travaux de mise en sécurité dans les écoles plus de 180 199 € investis ,dont 103 158€ pour la primaire EST 62 485 € Primaire Jean Moulin et 33 653 € pour l'espace numérique de travail et visiophones Matériel écoles,cantine , crèche ,jeunesse 30 162 € ...

METTRE AUX NORMES , AMENAGER LES BATIMENTS PUBLICS ET L'ACCUEIL

197 893 € investis sur L'hôtel de ville ,sécurité batiments 35 557 € ,Donadery logement de gardien 60 486 € ...

262 601 € investis dans la réfection église Saint Jean 183 552 € Eglise st Michel...

Travaux sur le développement de l'informatique 56 224 € contrats chauffage 15 292 € ...

PROPOSER UN CADRE DE VIE DE QUALITE AVEC LE SPORT

Aménagements Piscine 177 171 €, Stan de tir 32 298 € ,Maison des sports 23 724 € ...

Evolution investissement depuis 2010

sur la période 2010 à 2015:

**26,299 millions d'euros de travaux,
acquisitions , matériels ,TRI**

<u>AVEC TRI</u>	Montants
2010	3 022 978 €
2011	2 742 193 €
2012	4 564 833 €
2013	6 027 168 €
2014	5 249 554 €
2015	4 693 173 €
TOTAL	26 299 898 €

soit par an

4 383 316 €

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES EN COURS

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement, les autorisations de programmes sont présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire:

Le Conseil Municipal a voté les autorisations de programmes suivantes :

AP/CP AU 31/12 2015

Compte	Libellé	AP	CP N-1	CP 2015	CP 2016	CP 2017
1	INVESTISSEMENT					
9001	HOTEL DE VILLE S.DELEGUES	397 894	96 309	261 370	40 215	0
.020 21311 9001	Hôtel de ville					
HV	HOTEL DE VILLE APCP	228 001	26 805	197 893	3 304	
.020 21318 9001	Autres bâtiments publics					
BATDET	BATTERIE DETECTEURS	33 878	18 907	1 145	13 827	
.020 2183 9001	Matériel de bureau et matériel informatique					
INF1	INFOR.LOG/SERV	109 798	50 598	53 656	5 544	
.020 2188 9001	Autres immobilisations corporelles					
CBM	POLICE	17 384		8 676	8 708	
822 2512 9001						
BORN	ZONE BLEUE	8 832			8 832	
9002	VOIRIE RESEAUX	2 840 341	626 407	1 376 515	837 419	0
01 2041582 9002	Bâtiments et installations - VOIRIE RESEAUX					
SE13	CHARLES DE GAULLE	50 952		3 781	47 171	
814 21538.9002	Eclairage public - VOIRIE RESEAUX					
ECLA TEPOS	ECLIRAGE PUB TEPOS	34 011		6 947	27 063	
816.21534.9002						
RESEAUX	RESEAUX ERDF..	35 678		24 613	11 065	
816 21538 9002	Autres réseaux et services divers - Autres réseaux - VOIRIE RESEAUX					
PLUV2	PLUVIAL GRIFFOUL APCP	610 597	539 855	49 668	21 074	
PLUV1	PLUVIAL AUTRES QUARTIERS	106 144	45 426	47 053	13 664	
822 2151 9002	Voirie communale et routes - Réseaux de voirie - VOIRIE RESEAUX					
CAMPUS	CAMPUS LYCEEN	1 349 144	23 935	805 981	519 228	
ESTAM	VOIRIE ESTAMBIGOU	116 154	17 191	78 820	20 143	
LLPOM	LOT LA POMELLE	169 465		107 928	61 538	
SIGN	SIGNALISATION	53 619		49 063	4 556	
TRVILLE	TRAVERSEE DE VILLE	104 666		3 866	100 800	

V2015	VOIRIE 2015	209 911		198 796	11 115	
9003	EDUCATION PETITE ENFANCE JEUNESSE	194 118	0	173 595	20 523	0
211.21312.9003						
MP	MATERNELLE PETIT PRINCE	5 978	0		5 978	
212.21312.9003			0			
PE	PRIMAIRE EST	107 906	0	103 159	4 748	
PJ	PRIMAIRE JM	65 357	0	62 485	2 872	
VISIO	VISIOPHONE	8 209		7 951	258	
421. 21318 9003						
JAD	ADM DEJEAN	6 668	0		6 668	
9004	INSTAL.SPORTIVES	3 216 119	23 958	205 142	1 037 020	1 950 000
412 21318 9004						
VESTG	VESTIAIRE GIRAILLE	486 283	17 128	1 241	17 914	450 000
413 21318 9004						
PC	PISCINE COUVERTE	2 684 001	6 830	177 171	1 000 000	1 500 000
414 2138 9004						
STB	STAND DE TIR	45 835		26 729	19 106	
9005	EGLISES CIMETIERES	767 698	60 589	446 154	260 956	0
324 21318 9005	Entretien du patrimoine culturel - Autres bâtiments publics - EGLISES CIMETIERES					
ESJ	EGLISE ST JEAN	561 520	41 171	262 601	257 748	
ESM	EGLISE ST MICHEL	206 178	19 418	183 552	3 208	
9006	AMGT URBAINS	411 447	231 982	93 075	86 390	
820 202 9006	Services communs - Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre					
PLU	PLU/ZPPAUP/AVAP	32 680	7 164	985	24 531	
820 2031 9006	Services communs - Frais d'études - AMGT URBAINS					
OPAH	AMELIORATION HABITAT	213 410	92 112	89 787	31 511	
822 2151 9006	Voirie communale et routes - Réseaux de voirie - AMGT URBAINS					
PIETON	PIETONNIER ZI	157 917	132 706	2 304	22 907	
822.2128 9006						
SDDS	SCHEMA DIRECT SIGNAL	7 440			7 440	
9007	PTM ET TRI	13 241	0	2 576	4 666	6 000
020 21318 9007	Administration générale de la collectivité - Autres bâtiments publics - PTM ET TRI					
PTM	logement PTM bâtiment	7 241		2 576	4 666	
020 2152 9007	Administration générale de la collectivité - Installations de voirie - PTM ET TRI					
PTM	Quai de déchargement	6 000	0	0	0	6 000
9008	BAT CULTURELS	4 758	0	0	4 758	0
322.2161	ŒUVRES ET OBJETS D'ART					
OEUV	RESTAURATION ŒUVRES D'ART	4 758			4 758	
9009	MDA - HALLE AUX GRAINS...	226 674	24 337	109 570	92 768	0

025 21318 9009	Autres bâtiments publics - MDA - HALLE AUX GRAINS...					
MDA	MAISON DES ASSOCIATIONS	138 353	3 447	92 910	41 996	
314 2031 9009	Cinémas et autres salles de spectacles - Frais d'études					
CINE	CINEMA	88 322	20 890	16 660	50 772	
9011	BAT.COMMUNAUX	319 847	163 857	123 181	32 809	0
020 21318 9011	Administration générale de la collectivité - Autres bâtiments publics - BAT.COMMUNAUX					
DONA	DONADERY	234 454	163 857	60 487	10 110	
020 21318 9011	Administration générale de la collectivité - BAT.COMMUNAUX					
SECBAT	Sécurité incendie	39 575		19 369	20 207	
025. 21318 9011	Administration générale de la collectivité - BAT.COMMUNAUX					
SECBAT	SECURITE BATI.& TRAV.URGENCES	7 830	0	5 338	2 493	
824 21318 9011	- Autres bâtiments publics - BAT.COMMUNAUX					
HDI	HALLE DE VERDUN APCP	37 987	0	37 987		
	TOTAL DEPENSES	8 392 138	1 227 439	2 791 176	2 417 522	1 956 000
	TOTAL RECETTES	8 392 138	1 227 439	2 791 176	2 417 522	1 956 000
	(subventions,TVA,emprunts..)					

PERSPECTIVES 2016: LE PROJET DE BUDGET

1° - LES INVESTISSEMENTS 2016 du budget VILLE

OPERATION CŒUR DE VILLE

Poursuite des aménagements urbains en centre ville-Etude traversée de ville

Marché à bons de commande voirie -Aménagement ilot Pasteur

voirie d'accès Hopital impasse des lilas

CŒUR DE VILLE PATRIMOINE

Confortation sacristie Collégiale Saint Michel

Toiture église Saint- Jean ...

VILLE DURABLE

Menuiseries extérieures MDA

Amélioration de l'habitat cœur de ville

Poursuite des travaux sur les écoles

Effacement réseaux aériens .Mise en œuvre piste cyclable.....

VILLE CONNECTEE

Environnement Numérique de Travail

Guichet unique internet

Renouvellements PC /logiciels

VILLE ACCESSIBLE ET SURE

Sécurité piétons -renforcement poteau défense incendie

Marchés signalisation verticale et horizontale

Sécurité bâtiments publics ...

VILLE SPORTIVE

Réhabilitation Piscine- Isolation thermique

Détection éclairage vestiaires sanitaires

mise en place mobil- homes camping

CULTURE ET PATRIMOINE

Matériel théâtre 3 ponts et musée du Lauragais

Restauration œuvres d'art....

2 ° - PREVISION FONCTIONNEMENT 2016 du budget VILLE :

Prévision Dépenses

Charges générales en baisse de -2,99% avec 2015 soit une prévision de 3 249 502 €
Charges de Personnel 7 919 000.€ -3,44% (pour mémoire 8 237 365 € en 2015)
Baisse des autres charges de gestion courante et des frais financiers
Virement à la section d'investissement prévisionnel de 4 915 000 €

Prévision Recettes

Stabilité des taux d'impôts
5 455 000 € prévisionnelle de l'allocation compensatrice .(CCCLA)
Estimation DGF 2016 : 979 000 €
La DSU évolue fde 0,90 % . (estimation 337 528 €)
Travaux en régie 450 000 €, excédent de fonctionnement antérieur de 2 396 748 €
La section de fonctionnement 2016 devrait s'élever aux environs de 18 124 000 €

EVOLUTION DEPENSES PERSONNELS, REMUNERATIONS ET EFFECTIFS

Types de personnel	CA 2015				ROB 2016			
	Effectifs	ETP	Rémunérations	Avantages en nature logement	Effectifs	ETP	Rémunérations	Avantages en nature logement
Titulaires	197	187,29	6 777 702 €	12 227 €	195	185,29	6 735 019 €	9 000 €
Non titulaires	22	12,27	651 361 €	-	20	11,11	647 259 €	-
Emplois aidés	15	12,28	205 654 €	-	15	12,28	207 094 €	-
Total	234	211,84	7 634 717 €	5 agents	230	208,68	7 589 372 €	5 agents

	437 348 €	330 000 €
DIVERS (a)	Assurances + FNCSFT + Médecine prof. + CIOS + Titres restaurant + Personnel rattaché + Personnel extérieur (Intermittents du spectacle + études surveillées enseignants)	

Dépenses en personnel	8 072 065 €	7 919 372 €

Temps de travail dans la collectivité	35 Heures
---------------------------------------	------------------

Commentaires :

- 1 - Résiliation du contrat Assurance du personnel pour le risque Maladie - Maternité - Décès (-132 000€)
- 2 - Transfert de 2 agents du Service Urbanisme à la Communauté de communes (-20 000€)
- 3 - Economies réalisées par les départs d'agents non remplacés (retraites - mutations) neutralisées par le GVT et la hausse des taux de cotisations patronales

LES BUDGETS ANNEXES

I - LE BUDGET EAU

Les résultats 2015 sont les suivants :

Fonctionnement	329 286 €
Investissement	-246 709 €
<u>Excédent global cumulé</u>	<u>82 577 €</u>

Rappel résultats précédents :

2011	2012	2013	2014
154 263 €	302 879 €	292 529 €	172 229 €

La surtaxe (0,42€ HT/M3 en 2016) est indispensable pour équilibrer la section d'exploitation et aider au financement des investissements prévus.

Exercice	Volume	Surtaxe	Montant attendu
2011	859 181	0,37	317 897 €
2012	872 651	0,40	349 060 €
2013	740 613	0,42	311 057 €
2014	741 866	0,42	311 584 €
2015 (estimation)	750 000	0,42	315 000 €
2016 (prévision)	700 000	0,42	294 000 €

Concernant les principaux travaux 2015 :

Travaux extension et sécurisation réseaux pour 83 880 €
 Poursuite du programme suppression des branchements plombs pour 288 022 €
 financés par subvention du Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et remb. TVA
 Pas de recours à l'emprunt

PROJET BP 2016

Concernant les perspectives 2016, les principaux travaux nouveaux porteront sur :

Suite du programme suppression des branchements plombs pour 125 000 €
 Rénovation réservoir Cugarel et extensions de réseaux pour environ 600 000 €
 Travaux financés par l'autofinancement (surtaxe), subventions, emprunt et remb. TVA

2 - LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats 2015 sont les suivants :

Fonctionnement	94 956 €
Investissement	83 234 €
<u>Excédent global cumulé</u>	<u>178 190 €</u>

Rappel résultats précédents :

2011	2012	2013	2014
235 038 €	63 628 €	343 634 €	31 974 €

La surtaxe (0,42€ HT/M3 en 2016) est indispensable pour équilibrer la section d'exploitation et aider au financement des investissements prévus.

Exercice	Volume	Surtaxe	Montant attendu
2011	691 827	0,35	242 139 €
2012	665 302	0,40	266 121 €
2013	628 032	0,42	263 773 €
2014	619 979	0,42	260 391 €
2015 (estimation)	620 000	0,42	260 400 €
2016 (prévision)	600 000	0,42	252 000 €

Concernant les travaux 2015 :

Le budget 2015 a été essentiellement impacté par les travaux Route de St Martin, Pommele, St Roch, Breil pour un montant de 87 000 € et diverses extensions réseaux pour 70 000 € financés par subvention du Conseil Général, l'Agence de l'Eau et remb. TVA

Pas de recours à l'emprunt

PROJET BP 2016

Concernant les perspectives 2016, les principaux travaux nouveaux porteront sur :

Poursuite des travaux d'extension de réseaux divers quartiers pour environ 560 000 €, renouvellement canalisations pour 430 000 €

Suivi pollution Tréboul pour 30 000 € et Autosurveillance réseaux pour 40 000 €

Travaux financés par autofinancement (surtaxe), subventions, emprunt et remb. TVA